



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

See Herein / Voir aux présentes

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division /
Division de l'équipement scientifique, des produits
photographiques et pharmaceutiques
L'Esplanade Laurier
140 O'Connor Street,
East Tower, 7th Floor
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Analyseur d'azote	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01E86-210303/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 01E86-210303	Date 2020-10-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-939-79116	
File No. - N° de dossier pv939.01E86-210303	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-11-05	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Zhao, Rui	Buyer Id - Id de l'acheteur pv939
Telephone No. - N° de téléphone (819) 790-3446 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 002 a été soulevée pour répondre aux questions reçues de l'industrie et pour apporter des modifications à la Demande de proposition comme suit:

A. POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS REÇUES DE L'INDUSTRIE

Questions et réponses

- Q1. Page 22 de 27** Annexe A, Partie 1 – Besoin; 1) Exigences techniques obligatoires :
Détecteur :
(1^{re} puce) – Accepterez-vous un analyseur d'azote qui mesure l'azote avec division de gaz sans nuire au rendement de l'analyseur?
- R1.** Oui. Le besoin est modifié. Veuillez consulter les modifications présentées à la section B plus bas.
- Q2. Page 22 de 27** Annexe A, Partie 1 – Besoin; 1) Exigences techniques obligatoires :
Fonctionnalités/exigences relatives aux gaz :
- a) (1^{re} puce) – Accepterez-vous un analyseur d'azote qui utilise l'argon ou l'hélium comme gaz porteur sans que cela nuise au rendement de l'analyseur?**
- b) (2^e puce) – Accepterez-vous un analyseur d'azote qui utilise l'argon ou l'hélium comme gaz porteur sans que cela nuise au rendement de l'analyseur?**
- R2. a)** L'hélium n'est pas accepté. L'argon est accepté. Le besoin est modifié. Veuillez consulter les modifications présentées à la section B plus bas.
- b)** L'hélium n'est pas accepté. L'argon est accepté. Le besoin est modifié. Veuillez consulter les modifications présentées à la section B plus bas.
- Q3. Page 23 de 27** Annexe A, Partie 1 – Besoin; 1) Exigences techniques obligatoires :
Fonctionnalités/exigences relatives aux gaz :
(3^e puce) – Accepterez-vous un analyseur d'azote qui utilise plus de 0,3 L d'oxygène par analyse sans nuire au rendement de l'analyseur et maintient un coût global faible par analyse? Une plus grande consommation d'oxygène assure la combustion totale de l'échantillon et des résultats plus précis pour les essais.
- R3.** Oui. Le besoin est modifié. Veuillez consulter les modifications présentées à la section B plus bas.
- Q4. Page 23 de 27** Annexe A, Partie 1 – Besoin; 1) Exigences techniques obligatoires :
Capacité électrique :

Accepterez-vous un analyseur d'azote qui fonctionne sous une tension d'entrée de 230 V c.a.?

- R4.** Oui. Le besoin est modifié. Veuillez consulter les modifications présentées à la section B plus bas.
- Q5.** **Page 25 de 27** Annexe A, Partie 2 – Critères d'évaluation techniques obligatoires :
Point 3 :
Accepterez-vous un analyseur d'azote qui utilise l'argon ou l'hélium comme gaz porteur sans nuire au rendement de l'analyseur?
- R5.** L'hélium n'est pas accepté. L'argon est accepté. Le besoin est modifié. Veuillez consulter les modifications présentées à la section B plus bas.
- Q6.** **Page 25 de 27** Annexe A, Partie 2 – Critères d'évaluation techniques obligatoires :
Point 4 :
Accepterez-vous un analyseur d'azote qui fonctionne sous une tension d'entrée de 230 V c.a.?
- R6.** Oui. Le besoin est modifié. Veuillez consulter les modifications présentées à la section B plus bas.

B. MODIFICATIONS DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

1. À la page 1 de l'invitation – Retourner les soumissions à

Supprimer : 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Noyau OB2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax : (819) 997-9776

Insérer : Voir aux présentes

2. À la partie 6 – Clauses du contrat subséquent

Supprimer : Sous-section 6.4.2 Date de livraison dans son intégralité.

Remplacer par ce qui suit :

6.4.2 Date de livraison

L'entrepreneur doit livrer l'analyseur d'azote de l'annexe A au plus tard le 31 mars 2021.

L'entrepreneur devrait commencer l'installation dans les 30 jours civils suivant la livraison et terminer l'installation dans les 14 jours civils suivant le début de l'installation.

L'entrepreneur devrait offrir la formation sur le site dans les 30 jours civils suivant l'installation.

3. À la partie 6 – Clauses du contrat subséquent

Supprimer : Sous-section 6.6.1 Base de paiement dans son intégralité.

Remplacer par ce qui suit :

6.6.1 Base de paiement

Analyseur d'azote

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat pour l'analyseur d'azote, l'entrepreneur sera payé les prix unitaires fermes précisés à l'annexe B – Base de paiement, article 1. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

Installation

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat pour l'installation, l'entrepreneur sera payé les prix unitaires fermes précisés à l'annexe B – Base de paiement, article 2. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

La formation

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat pour la formation, l'entrepreneur sera payé les prix unitaires fermes précisés à l'annexe B – Base de paiement, article 3. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour les changements de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, à moins qu'ils aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant de leur incorporation dans les travaux.

4. À l'annexe A – Besoin

Supprimer : Dans son intégralité et remplacer par ce qui suit :

ANNEXE A

Partie 1 – BESOIN

Agriculture et Agroalimentaire Canada a besoin d'un analyseur d'azote pour mesurer la teneur en protéines (ci-après appelé « l'instrument ») qui doit respecter toutes les exigences obligatoires précisées ci-dessous et les critères d'évaluation obligatoires précisés à la Partie 2 – Critères d'évaluation techniques obligatoires.

Le besoin doit comprendre toutes les fonctionnalités suivantes :

1. un analyseur d'azote pour mesurer la teneur en protéines : tout le matériel (y compris des régulateurs de pression pour les gaz requis), les accessoires, une trousse de réactifs et une source d'alimentation;
2. l'installation;
3. la formation sur place;
4. les manuels d'utilisation; et
5. une garantie.

L'instrument doit être opérationnel et fonctionner en tout temps conformément aux exigences techniques obligatoires suivantes et aux critères d'évaluation obligatoires indiqués à la Partie 2 – Critères d'évaluation techniques obligatoires.

1) Exigences techniques obligatoires :

Appareil de chauffage :

- L'instrument doit fonctionner selon une technique de combustion.
- L'instrument doit analyser un échantillon organique pesant jusqu'à 1 g.

Échantillonneur :

- L'instrument doit être muni d'un échantillonneur automatique sans empilage aux fins de rechargement durant le fonctionnement.

Détecteur :

- L'instrument doit mesurer l'azote, après la réduction des oxydes d'azote en N₂, au moyen d'un détecteur à conductivité thermique (DCT).
- La technologie de réduction des oxydes d'azote doit analyser au moins 1000 échantillons avant qu'il soit nécessaire de remplir le tube de réduction.

Fonctionnalités/exigences relatives aux gaz :

- L'instrument doit utiliser du dioxyde de carbone ou de l'argon de grande pureté (99,995 %) comme gaz porteur. L'instrument doit utiliser de l'oxygène pur à 99,995 % pour la combustion, pour assurer que l'échantillon sera oxydé rapidement et complètement.

Capacité électrique :

- L'instrument doit fonctionner sous une tension d'entrée de 110, de 230 ou de 240 V c.a.

Contrôle et traitement de données :

- Le contrôle de l'instrument et la collecte de données doivent être réalisés au moyen d'un ordinateur personnel (PC) normal doté d'un système d'exploitation Windows de Microsoft.
- Le logiciel d'exploitation doit comprendre des calculs automatiques et l'évaluation statistique des résultats d'analyse des échantillons.
- Toutes les fonctions de l'instrument, y compris les débits et les pressions des gaz, doivent être contrôlées numériquement aux fins de diagnostic à distance par Internet.
- Les fichiers de données doivent être sauvegardés dans un format qui peut être exporté et lu dans le logiciel Excel de Microsoft.

2) Installation

L'entrepreneur doit livrer, installer, intégrer et configurer tous les livrables à l'adresse de livraison précisée plus bas.

L'entrepreneur doit déballer, assembler et installer les livrables sur le site. Le cas échéant, il doit fournir, entre autres, les ressources nécessaires pour le déménagement et l'installation, les matériaux d'emballage, les véhicules, les grues, le personnel et les panneaux de protection des revêtements de sol.

L'entrepreneur doit fournir tout le matériel connexe requis pour effectuer l'installation, l'intégration et la configuration complètes des livrables sur le site. Ce matériel doit comprendre, sans toutefois s'y limiter, la totalité des connecteurs d'alimentation, les câbles et tout autre accessoire requis pour installer, intégrer et configurer les livrables.

Une fois les livrables installés, intégrés et configurés, l'entrepreneur doit confirmer par écrit au responsable technique que ceux-ci sont prêts pour les essais.

L'entrepreneur doit veiller à ce que toutes les zones de travail sur les lieux de l'installation soient propres et en bon état à la fin de chaque journée de travail et à la fin de l'acceptation, ce qui comprend l'enlèvement et l'élimination de tous les matériaux d'emballage.

3) Formation

L'entrepreneur doit offrir au client une formation d'un ou de deux jour(s) sur le site, en anglais, à un groupe d'au plus cinq personnes. La formation doit porter sur le fonctionnement et la manipulation de l'instrument. Elle doit aborder, sans toutefois s'y limiter, les fonctionnalités, les caractéristiques et les limitations du produit.

4) Manuels

L'entrepreneur doit livrer un ensemble complet de documents (en format PDF et en papier, le cas échéant), en anglais et en français, avec les livrables.

Ces documents doivent comprendre toutes les publications portant sur les caractéristiques techniques, les exigences d'installation et les consignes d'exploitation.

Point de livraison

Immeuble K. W. Neatby, 960, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C6

Partie 2 – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Les exigences suivantes constituent les critères d'évaluation techniques obligatoires qui seront évalués lors de l'évaluation des soumissions. De plus, le soumissionnaire sera tenu de satisfaire à toutes les exigences techniques obligatoires pour la période du contrat.

Pour chaque critère technique obligatoire, les soumissionnaires doivent effectuer des renvois à leurs documents techniques à l'appui en indiquant de façon concise la page, le paragraphe et le sous-paragraphe, le cas échéant.

POINT	CRITÈRES	RENOI À LA JUSTIFICATION DANS LA SOUMISSION TECHNIQUE	JUSTIFICATION REQUISE
1.	L'instrument doit fonctionner selon une technique de combustion.		Le soumissionnaire doit fournir une brochure ou des rapports techniques ou d'essais.
2.	L'instrument doit être muni d'un échantillonneur automatique sans empilage aux fins de rechargement durant le fonctionnement.		Le soumissionnaire doit fournir une brochure ou des rapports techniques ou d'essais.
3.	L'instrument doit utiliser le dioxyde de carbone ou l'argon comme gaz porteur.		Le soumissionnaire doit fournir une brochure ou des rapports techniques ou d'essais.
4.	L'instrument doit fonctionner sous une tension d'entrée de 110, de 230 ou de 240 V c.a.		Le soumissionnaire doit fournir une brochure ou des rapports techniques ou d'essais.

5. À l'annexe B – Base de paiement

Supprimer : Dans son intégralité et remplacer par ce qui suit :

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Le soumissionnaire doit fournir tous les prix demandés dans les tableaux ci-dessous conformément à l'article **6.6.1 - Base de paiement**.

Tableau 1: Besoin initial:

Article No.	Description	Nombre d'unités	Unité	Prix unitaire (CAD)	Prix calculé (Qté X prix unitaire)
1	Un analyseur d'azote conformément à l'annexe A	1	Lot	\$	\$ <i>Nombre d'unités X Prix unitaire</i>
2	Installation conformément à l'annexe A	1	Lot	\$	\$ <i>Nombre d'unités X Prix unitaire</i>
3	Formation conformément à l'annexe A	1	Lot	\$	\$ <i>Nombre d'unités X Prix unitaire</i>
	Prix évalué (Somme des articles 1 à 3) CAD:				\$

Tableau 2: Total des prix de la soumission:

Article	Description	Prix évalué
1	Total des prix de la soumission	Prix évalué du tableau 1

TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE PROPOSITION DEMEURENT INCHANGÉS